

Les promoteurs immobiliers franciliens au cœur de la reprise : 95% des chantiers sont repartis soit plus de 60 000 logements en construction

Reprise de tous les chantiers : en Île-de-France, les promoteurs immobiliers au plus près des objectifs fixés par le Gouvernement

Le 12 mai dernier, le ministre de la Ville et du Logement, Julien DENORMANDIE, annonçait s'être fixé l'objectif très ambitieux d'une reprise de tous les chantiers avant la fin du mois de mai.

« Notre fédération est fière d'annoncer qu'au moins 95 % des chantiers ont repris à la fin du mois de mai. Depuis la publication du guide de l'OPPBT, nous avons tout mis en œuvre pour appliquer les préconisations sanitaires et, chantier par chantier, avec les maîtres d'œuvre, les coordonnateurs sécurité et prévention de la santé, et avec les entreprises du bâtiment, nous avons construit ensemble les conditions de la reprise des chantiers » témoigne Marc VILLAND, président de la Fédération des promoteurs immobiliers d'Île-de-France.

En effet, les promoteurs immobiliers franciliens, qui représentent environ 30% du chiffre d'affaire des entreprises du bâtiment à l'échelle nationale, se sont très vite adaptées aux exigences sanitaires afin de protéger la santé des compagnons. Les bases vie doublées, les points d'eau placés à chaque étage du chantier, des sens uniques de circulation instaurés pour éviter les croisements et les équipements (masques, gants) rendus indispensables.

Marc VILLAND l'indique clairement : *« Oui, c'est différent ! Inévitablement ! Mais il y a une différence entre ce que l'on entend dans certaines opérations de communication et la réalité des chantiers. Sur le terrain, nous nous sommes tous mis d'accord et l'activité a repris. Certes, plus lentement, avec des surcoûts pour tout le monde, mais c'est reparti ! »*

Selon un sondage réalisé par la FPI-IDF* :

- **97% des chantiers ont été arrêtés à partir du 17 mars** afin de mettre en place les conditions sanitaires requises pour assurer la sécurité de l'ensemble des parties prenantes sur site, notamment l'application des mesures préconisées par le guide de l'OPPBT ; **Pour 80% d'entre eux**, ce sont les entreprises qui ont arrêté le chantier.
- **Fin mai 2020**, les adhérents sondés déclarent que **plus de 95% des chantiers sont d'ores et déjà repartis...**

*« Derrière ces pourcentages, ce sont plus de **800 chantiers** concernés en Île-de-France et plus de **60 000 logements** dont la construction a repris »* souligne Marc VILLAND, président de la FPI-IDF.

La clé de la reprise : laissons notre secteur travailler !

Le secteur de l'immobilier et de la construction, qui représente 10 % du PIB est habituellement un des amortisseurs des crises et un accélérateur des reprises. C'est pourquoi, il est essentiel de mettre dès à présent en place des solutions nouvelles permettant une reprise d'activité à court, moyen et long terme.

En effet, si les chantiers de promotion privé reprennent massivement en Île-de-France, des inquiétudes demeurent quant à la capacité de répondre à la demande, très forte dans cette région en tête des métropoles les plus attractives en Europe.

Selon une étude du Centre d'Analyse et de Précisions Immobilières (CAPEM), avant même les impacts de la crise sanitaire, au 1^{er} trimestre 2020, seulement 2 100 logements, tous types d'habitats confondus, avaient été mis en vente, **soit une chute de 67% par rapport à la même période l'an passé.**

Une chute vertigineuse des mises en vente qui s'explique notamment par les difficultés de délivrance des autorisations d'urbanisme. **« Les municipales ont gelé la délivrance des permis de construire, avant même que la crise sanitaire n'apparaisse. Les permis de construire qui ne sont pas délivrés depuis des mois et encore aujourd'hui, c'est autant de nouveaux chantiers qui ne pourront pas débuter fin 2020 ou début 2021, avec de fait des impacts inévitables sur l'emploi et les entreprises du bâtiment. Les mises en vente sur le deuxième trimestre 2020 risquent d'être quasiment inexistantes. »** alerte Marc VILLAND, président de la FPI-IDF.

Les propositions de la FPI-IDF pour une relance efficiente

En cette période de sortie de crise, **la profession redoute l'engorgement des services instructeurs** et donc un ralentissement qui ne ferait qu'enliser cette chute de l'offre.

Pour y remédier, la Fédération des Promoteurs Immobiliers d'Île-de-France **appelle formellement à une accélération de la dématérialisation de l'instruction des demandes.** Si la loi ELAN prévoit à compter du 1^{er} janvier 2022 l'obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants d'utiliser la télé-procédure afin de recevoir et instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées, **la FPI-IDF demande une mise en place dès la fin d'année 2020.**

Dans cet objectif de « dé-paralyser » le secteur, la FPI-IDF propose la création d'un « PC Covid » qui appellerait un traitement exceptionnel et temporaire des permis de construire (PC) déposés entre le 12 mars et le 31 décembre 2020. Possibilité pour les maîtres d'ouvrage de transmettre le pré-dossier ou des pièces complémentaires par voie dématérialisée, suppression de toute demandes de pièces non formellement requises légalement, prorogations des délais de validité des permis de construire devenus caducs ... **des mesures visant à alléger les procédures administratives parfois inadaptées à ce contexte inédit de crise sanitaire.**

« Les promoteurs immobiliers franciliens ont tout mis en œuvre pour que la reprise se déroule rapidement et efficacement. Il nous a fallu nous adapter et les résultats sont là. Nous demandons à L'Etat et aux collectivités locales de nous aider à travailler et à produire pour la relance de l'activité. » conclut Marc VILLAND, président de la FPI-IDF.

CONTACT PRESSE

Marion LEBEL – FPI Ile-de-France

01 82 37 62 47 – m.lebel@fpi-idf.fr

[@fpi_idf](https://twitter.com/fpi_idf) www.fpi-idf.fr

**sondage réalisé par la Fédération des promoteurs immobiliers d’Île-de-France auprès de 46 adhérents sur 87, actualisé quotidiennement.*

A PROPOS DE LA FEDERATION DES PROMOTEURS IMMOBILIERS – Ile-De-France

La Fédération des promoteurs immobiliers d’Île-de-France est l’unique instance professionnelle représentant les promoteurs immobiliers du secteur privé en Ile-de-France. Le chiffre d’affaires de la promotion privée en France s’élève à 43,1 milliards d’euros : l’Île-de-France représente environ 40% de ce chiffre d’affaires. La FPI- IDF rassemble plus de 86 sociétés de promotion adhérentes. Interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur la production immobilière (logement, immobilier d’entreprise et résidences services), la FPI-IDF promeut les intérêts de la profession.



CONTACT PRESSE

Marion LEBEL – FPI Ile-de-France

01 82 37 62 47 – m.lebel@fpi-idf.fr

 [@fpi_idf](https://twitter.com/fpi_idf) www.fpi-idf.fr